

PIÈCE 1 — Taylorville Memorial Hospital

Récapitulatif des directives aux revenus

À PARTIR JANVIER 2022

basé sur le revenu familial brut publié par le Department of Health and Human Services (ministère de la Santé et des Services sociaux) (<https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines>)

PARTIE I

Remise automatique appliquée avant le premier relevé pour tous les non-assurés - 70 %

PARTIE II

Remise pour non-assurés basée sur la coopération

Revenu familial brut en pourcentage des lignes directrices fédérales sur la pauvreté

Taille de la famille	Taux fédéral au 13/01/21	300 % du taux fédéral	301 % et plus
1	\$12,880	\$38,640	
2	\$17,420	\$52,260	
3	\$21,960	\$65,880	
4	\$26,500	\$79,500	
5	\$31,040	\$93,120	
6	\$35,580	\$106,740	
7	\$40,120	\$120,360	
8	\$44,660	\$133,980	
Pour chaque personne supplémentaire	\$4,540	\$13,620	
Remise patient sur les frais bruts		30%	0%
Remise automatique pour non-assurés		70%	70%
Remise totale pour non-assurés		100%	70%

PARTIE III: Responsabilité maximale du patient

Après application des parties I et II, le montant maximal qui peut être collecté sur une période de 12 mois pour les services de santé représente 20 % du revenu familial du patient.